

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jcouture-csssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f5fa94059e769812303d4095>

Date d'obtention : 2025-01-24 17:08:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'application de la méthode d'intervention Sexto permet d'uniformiser les interventions faites dans ce type de contexte, d'agir rapidement, de limiter la propagation d'images et/ou vidéos intimes tout en augmentant le sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires. De plus, j'ai retenu qu'il est extrêmement important de ne jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'un élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'uniformiser mes interventions avec le reste de l'équipe-école qui l'aura suivie. Ainsi nous pourrons agir rapidement et rassurer par le fait même les victimes et leurs parents dans le processus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je veillerai à bien suivre les étapes inscrites dans la trousse SEXTO. De plus, je retiens qu'en situation où nous devrons confisquer le cellulaire d'un élève, il sera important qu'aucun adulte ne consulte le contenu de celui-ci.